PRÉPARATION DE RENTRÉE

1 — BUDGET

DÉCEMBRE (EN THÉORIE)

La Nation vote un budget et un plafond d'emplois pour le ministère de l'éducation nationale.

2 — CSA ministériel

MINISTÈRE

Répartition des dotations par académie (heures et postes).

3 — CSA académique

JANVIER

Répartition de l'enveloppe académique (lycées et départements).

4 — CSA départemental

JANVIER

Répartition de l'enveloppe (issue du CSA académique) entre les collèges.

5 — CA établissement

FÉVRIER

Répartition de la DHG entre les disciplines et incidence sur les postes.

6 — CSA académique

MARS

A partir des remontées des CA → Créations/ suppressions de postes dans les lycées et les départements.

7 — CSA départemental

MARS

Créations/suppressions de postes dans les collèges.

8 — CSA et CA

JUIN

Ajustements des DHG (GT académiques et départementaux - CA établissements)

9 — C'est reparti !

SEPTEMBRE

L'établissement fonctionne avec les postes de titulaires fixés en mars (avant le mouvement intra) et la dotation ajustée durant l'été.

10 — BILAN

OCTOBRE

Les CSA et les CDEN se réunissent pour établir un bilan de la rentrée.

QUE FAIT LE SNES-FSU ?

snes U. F.S.U. Besançon Franche-Comté

1 — BUDGET

DÉCEMBRE

Le SNES-FSU intervient dans le débat public pour porter la voix de nos professions.

2 — CSA ministériel

MINISTÈRE

Le SNES-FSU intervient pour augmenter les dotations de toutes les académies, particulièrement les plus touchées.

3 — CSA académique

JANVIER

Le SNES communique aux lycées leurs DHG, intervient en CSA pour les établissements touchés par des baisses sur la base des remontées des militant·es de terrain.

4 — CSA départemental

JANVIER

Le SNES communique aux collèges leurs DHG, intervient en CSA pour les établissements particulièrement touchés par des baisses sur la base des remontées des établissements.

5 — CA établissement

FÉVRIER

→ Le ou la cheffe d'établissement doit réunir le conseil pédagogique pour lui soumettre son tableau de répartition des moyens par discipline.
→ Une heure d'info syndicale est nécessaire pour arrêter une position collective.
→ Le TRMD doit être soumis au vote du CA, seule instance décisionnelle.
→ Les représentant·es au CA peuvent proposer des alternatives aux suppressions de postes et aux compléments de service.

6 — CSA académique

MARS

7 — CSA départemental

Les élu·es SNES-FSU interviennent en CSA académique et départemental contre les suppressions de postes, sur les indications des collègues dans les établissements.

8 — CONSEIL D'ADMINISTRATION

JUIN

Les élu·es au CA doivent être informé·es des ajustements de structures. Le SNES-FSU intervient auprès du Rectorat et des DSDEN.

9 — C'est reparti !

SEPTEMBRE

Le SNES-FSU objective les conditions de rentrée, avec des enquêtes de terrain et des interventions dans le débat public.

10 — BILAN

OCTOBRE

Le SNES-FSU intervient en CSA et en CDEN sur la base des remontées des établissements.

Tous les 4 ans des élections professionnelles ont lieu pour désigner des représentant·es qui siégeront dans différentes instances (commissions et comités) au niveau national, académique et départemental pour défendre les droits et les conditions de travail au quotidien.

Comités Sociaux d'Administration (CSA)

Les CSA organisent le fonctionnement des établissements et les conditions de travail des agent·es. Ils regroupent les compétences des anciens Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et des Comités Techniques Académiques (CTA).

Les réformes et questions politiques se discutent au sein de chaque CSA par niveau (ministériel, académique, départemental).



ÉLECTIONS PRO

3 > 10 DÉCEMBRE 2026